la vie rurale, Un grand-père à ses petits-enfants (1873, in-12).

BEHISTI, séjour des bienheureux, dans la religion parse.

***BÉHIC** (Louis-Henri-Armand), administrateur et homme politique. — Il occupa le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics du 23 juin 1863 au 19 janvier 1867, et fut alors nommé sénateur et grand-croix de la Légion d'honneur. Jusqu'à la fin de l'Empire, il présida le conseil d'administration de la compagnie des Messageries nationales. Au commencement de 1876, M. Béhic devint vice-président d'un comité bonapartiste, dit « comité national conservateur », qui se constitua pour faire une active propagande, en vue des élections au Sénat et à la Chambre des députés. Il posa alors sa candidature au Sénat dans la Gironde, fit dans une réunion publique l'apologie complète du détestable régime qui débuta par les massacres du 2 décembre et finit par la capitulation de Sedan, et, grâce à la coalition des partis hostiles à la République, il fut élu sénateur le 30 janvier 1876, au troisième tour de scrutin, par 367 voix. Au Sénat, il a naturellement voté avec les adversaires coalisés du gouvernement républicain.

BÉHIER (Louis-Jules), médecin, né à Paris en 1813, mort dans la même ville en 1876. Il fit ses études médicales à Paris, où il devint interne, fut reçu docteur en 1838 et prit part avec succès au concours d'agrégation en 1844. Depuis lors, M. Béhier fut successivement nommé médecin de Louis-Philippe, professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, médecin de la Charité, de la Pitié, de l'Hôtel-Dieu, où il faisait encore la clinique médicale quelque temps avant sa mort, et officier de la Légion d'honneur. En 1874, le docteur Béhier obtint à l'Hôtel-Dieu, en pratiquant la transfusion du sang, un succès qui présente beaucoup d'intérêt, car il a fixé les praticiens sur le procédé à suivre dans cette délicate opération. Jusqu'alors, on jugeait nécessaire de défibriner le sang destiné à la transfusion. M. Béhier, au contraire, regardait comme inutile et même comme dangereuse la pratique de la défibrination. Pour transfuser du sang du chef de clinique, qui se prêtait à l'opération, dans les veines d'une femme qui périssait d'une lente et incoercible hémorragie, le docteur Béhier se servit de l'appareil perfectionné de M. Moncoq, consistant en un petit corps de pompe qui attire le sang de l'auxiliaire et le refoule directement dans le système veineux du malade. Pour faire l'opération sur la malade, l'habile praticien pratiqua sur la veine une saignée peu large et suffisante pour l'introduction de la canule de l'appareil, obturée par un mandrin mousse, puis il reçut le sang dans l'appareil de M. Moncoq. Deux précautions sont indispensables pour que l'opération réussisse, d'après le docteur Béhier. L'injection du sang doit être faite lentement. Si l'injection était brusque, on ne pourrait éviter la réplétion trop brusque du ventricule droit du cœur, qui serait forcé, en quelque sorte, et paralysé, ce qui amènerait l'arrêt de la circulation, l'asphyxie pulmonaire et la mort. La seconde précaution consiste à n'injecter à la fois que de petites quantités de sang. Le docteur Béhier n'injecta que 80 grammes de sang. Des l'injection du sang, les symptômes alarmants se dissipèrent chez la malade, dont la guérison était complète à sa sortie de l'Hôtel-Dieu. Outre un grand nombre d'articles et de mémoires publiés dans divers recueils scientifiques, l'*Union médicale*, les *Archives générales de médecine*, le *Bulletin de la Société anatomique*, etc., on doit à cet habile praticien des ouvrages estimés : *De l'influence épidémique sur les maladies* (1844); *Traité élémentaire de pathologie interne* (1844-1858, 3 vol. in-8°), avec le docteur Hardy; *Conférences de clinique médicale faites à la Pitié en 1861 et 1862* (1864, in-8°); *Études sur la maladie dite fièvre puerpérale, lettres adressées au professeur Trousseau* (1858, in-8°); *Transfusion du sang opérée avec succès chez une jeune femme atteinte d'une anémie grave consécutive à des pertes utérines* (1874, in-8°).

***BEIGNET** s. m. — **Encycl.** Art culin. Les *beignets* de pommes sont ceux qu'on préfère généralement; cependant on en fait aussi avec des abricots, des ananas, des oranges, des pêches, des poires, etc. Voici comment on procède. Après avoir pelé les pommes et les avoir coupées en tranches minces, on les fait macérer dans l'eau-de-vie, avec du sucre et de la cannelle. Ensuite, on prend une tranche et, après l'avoir égouttée, on la trempe dans une pâte à frire préparée d'avance, puis on la met dans la friture. Quand les *beignets* sont cuits, on les égoutte et on les saupoudre de sucre. Si l'on n'avait pas de pâte à frire, on pourrait se contenter de mettre simplement les tranches de fruit dans la farine avant de les faire frire.

— *Beignets soufflés*. Il faut d'abord préparer une pâte de cette manière : mettez dans une casserole de l'eau, du beurre, du sucre et un peu de sel. Quand le sucre monte, ajoutez de la farine. Au bout de quelques minutes, retirez la pâte du feu et mettez-la dans une casserole, où vous ajouterez quelques jaunes d'œufs et quelques œufs entiers. Agitez le tout vivement, puis mettez le quart d'un zeste d'orange et des blancs d'œufs fouettés. Pour faire ensuite les *beignets*, trempez de dos d'une écumoire dans la friture, puis abattez avec cette écumoire un morceau de pâte gros comme une petite noix et faites-le tomber dans la friture, où il se gonfle beaucoup en cuisant. Quand tous les *beignets* sont cuits, on les saupoudre de sucre.

BEIGWER, écuyer du dieu Fréi, comme Skirner, dans la mythologie scandinave.

BEINBRECHER s. m. (bain-bre-chèr). Ornith. Syn. de PERCNOPTÈRE.

***BEINE**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Reims; pop. aggl., 1,041 hab. — pop. tot., 1,052 hab.

***BEISLER** (Hermann, chevalier DE). — Il est mort à Munich le 15 octobre 1859.

***BEKE** (Charles-Tilstone), voyageur anglais. — Il est mort à Londres le 31 juillet 1874. Beke avait reçu le diplôme de professeur en philosophie, et le gouvernement anglais lui faisait une pension de 100 livres sterling. En 1861, il fit le voyage de Syrie pour vérifier l'exactitude d'assertions faites par lui dans ses *Origines biblicæ*. Après son retour de ce voyage, dont Mme Beke a publié la relation sous le titre de *Jacob's fight, or a Pilgrimage to Harran* (Londres, 1865), il fit à Londres, en 1864, une conférence, publiée sous le titre de *On the sources of the Nile and on the means requisite for their final determination*, dans laquelle il donna l'idée d'un voyage d'exploration aux sources du Nil en partant de Mombaz, au nord de Zanzibar. Vers cette époque, le gouvernement anglais lui donna la mission de se rendre en Abyssinie auprès du négous Théodoros, afin de négocier avec lui la mise en liberté des prisonniers anglais. Malgré toute son habileté, il ne put rien obtenir, et dès lors l'expédition d'Abyssinie fut résolue. Depuis, il édita pour la collection de la Hakluyt Society la relation du voyage de Gerrit de Veer, et en 1873 il contribua à la publication de ceux de Lacerda et de Monteiro dans l'intérieur de l'Afrique portugaise, édités en anglais par la Société de géographie de Londres. A la fin de 1873, Beke fit un voyage dans l'Arabie Pétrée, pour vérifier par une recherche locale les doutes qu'il avait conçus depuis longtemps sur la véritable position du mont Sinaï de l'*Exode*, qui, d'après lui, ne pouvait être situé dans la presqu'île Sinaïtique. « Beke, dit M. Vivien de Saint-Martin, annonçait d'Akaba, au mois de février 1874, qu'il avait retrouvé la montagne sacrée à une journée de marche au N.-E. d'Akaba. Les Arabes l'appellent Djebel-en-Nour (la *montagne de lumière*); elle a 1,500 mètres de hauteur. Sur le sommet, le docteur Beke a trouvé des restes d'animaux sacrifiés, et plus bas il a découvert plusieurs inscriptions sinaïtiques, qu'il a copiées. On pense bien que cette innovation, passablement paradoxale, a soulevé en Angleterre plus d'une protestation. On a dit que les débris d'antiquités trouvés sur le Djebel-en-Nour, non plus que les inscriptions sinaïtiques que le docteur Beke y a relevées, n'avaient nullement l'importance que leur attribuait le voyageur, que de semblables débris se rencontrent en bien d'autres localités, de même que les *graffiti* que l'on qualifie d'inscriptions sinaïtiques. La localisation du Sinaï n'est pas, d'ailleurs, un fait isolé dans l'*Exode*; elle s'y relie à un ensemble de données topographiques qui ne se retrouvent que dans le nord de la presqu'île Sinaïtique. Le docteur Beke n'était pas homme à accepter les objections sans défendre vigoureusement sa thèse; mais la mort l'a frappé avant qu'il ait publié les résultats de son investigation. »

***BEKKER** (Emmanuel), illustre philologue allemand. — Il est mort à Berlin le 7 juin 1871. Bekker était correspondant de l'Institut de France.

BEKRY ou **ALBEKRY** (Abou-Obeyd-Allah-Abd-Allah), géographe arabe, mort en 1094. Il était vizir des princes de Séville et il a écrit : *Description géographique de l'Espagne et de l'Afrique*, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède le manuscrit; *Dictionnaire géographique*, se rapportant uniquement à l'Arabie et à quelques cantons espagnols; *Traité sur les plantes et les arbres d'Espagne*. Il n'est pas sûr que ce dernier ouvrage soit de lui.

BEKTACHITE s. m. (bè-kta-ki-te). Religious. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé en 1357 par Bektach ou Beygtach : *Les* BEKTACHITES *descendent de la congrégation d'Abou-Bekr et sont rangés parmi les religieux les plus distingués sous le rapport intellectuel*. (Complém. de l'Acad.)

***BEL** (Charles-André), écrivain allemand, fils de Mathias Bel, né à Presbourg en 1717, mort en 1787. Il était conseiller de l'électeur de Saxe, professeur de poésie et bibliothécaire de l'université à Leipzig. Il a publié : *De vera origine et epocha Hunnorum, Avarorum, Hungarorum in Pannonia* (Leipzig, 1757, in-4°); *De lectione scriptorum veterum græcorum latinorumque ad sensum honesti morumque probitatem referenda* (Leipzig, 1777, in-4°); *De poesi scientiarum disciplinæ accurate tradendæ non capta* (Leipzig, 1757, in-4°); *De historia poetica* (Leipzig, 1767, in-4°); *De licentia poetica* (Leipzig, 1767, in-4°); *De futurorum et præsentium historia* (Leipzig, 1768, in-4°). On lui doit encore une traduction allemande de l'*Histoire de Suisse* par Watteville (Lemgo, 1763, in-8°). Il a continué, de 1754 à 1780, les *Acta eruditorum lipsiorum*.

BEL (François), avocat et homme politique français, né à Rumilly (Haute-Savoie) en 1805. Il étudia le droit et se fixa à Chambéry, où il exerça la profession d'avocat, puis siégea comme juge au tribunal de cette ville, jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France en 1860. A cette époque, il reprit sa place au barreau. Il est président de la Société centrale d'agriculture et président du conseil général de la Haute-Savoie. Très-libéral et jouissant dans son département d'une grande considération, M. Bel fut porté candidat à la Chambre des députés dans la deuxième circonscription de Chambéry, aux élections du 20 février 1876. « Je ne vois, dit-il dans sa profession de foi, que la République qui puisse assurer au pays la paix, la tranquillité... Ce mode de gouvernement, seul perfectible, est seul susceptible de donner à chaque instant satisfaction à toutes les aspirations légitimes, et il peut le faire sans secousses et sans révolution. Mes opinions républicaines sont assez anciennes pour être connues de vous tous. » Les monarchistes lui opposèrent le marquis de La Chambre; mais M. Bel fut élu, avec environ 2,000 voix de majorité, par 7,204 voix. Il est allé siéger à la Chambre du côté gauche, et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

***BÉLA**, nom sous lequel les habitants de la Laconie adoraient le Soleil, selon Hésychius.

***BÉLABRE**, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Bélaye, sur une colline de la rive droite de l'Anglin; pop. aggl., 1,206 hab. — pop. tot., 2,125 hab.

— Fabrique de toile. Débris d'une puissante forteresse.

Bel-Air (COMBAT DE). Après le combat de Vendôme (15 décembre 1870), le général Chanzy, commandant la deuxième armée de la Loire, n'eut d'autre ressource que de battre en retraite sur la Sarthe. Il allait, en effet, se trouver enveloppé de toutes parts par les troupes du prince Frédéric-Charles. Celui-ci, pour en finir avec un général dont la ténacité lassait la sienne, avait appelé à lui tous les détachements qui occupaient le pays jusqu'au delà de Dreux. La retraite se fit en bon ordre, excepté à l'aile droite, plus exposée aux coups de l'ennemi lancé à la suite de nos colonnes. Celui-ci put s'emparer d'un certain nombre de voitures que leurs conducteurs durent abandonner, parce que leurs chevaux, épuisés, étaient incapables de remonter des pentes rapides et glissantes qui se présentaient à chaque instant. Une mitrailleuse appartenant au 16e corps resta dans la boue et tomba au pouvoir des Prussiens. Une batterie de 12 de la réserve avait été établie sur le plateau de Bel-Air; les servants, mal surveillés par les officiers, dit le général Chanzy (*La première année de la Loire*), s'étaient enivrés avec le vin d'une cave qui leur avait été ouverte, et la batterie quitta plus tard son emplacement. Vers le soir, au moment où il était difficilement un chemin étroit et bouevx, elle fut attaquée. Par deux fois le capitaine Joly, commandant la 1re section de la réservoir *bis* du génie, et le commandant Fouineau, à la tête du 11e bataillon de chasseurs, réussirent à repousser l'ennemi, déjà maître de nos pièces. Malheureusement, ce commandant de la batterie ayant persisté à suivre le chemin creux dans lequel il s'était engagé, au lieu de chercher à rejoindre nos colonnes sur le plateau, la batterie resta définitivement aux mains de l'ennemi. Cet engagement fit le plus grand honneur au capitaine Joly et à ses sapeurs, dont la plupart ne comptaient pas trois mois de service. 40 de nos soldats avaient lutté contre 200 Prussiens, leur avaient tué ou blessé 50 hommes et fait 15 prisonniers (16 décembre).

***BÉLANGER** (Jean-Baptiste-Charles-Joseph), mathématicien français. — Il était ingénieur en chef, en retraite, lorsqu'il mourut à Neuilly-sur-Seine en 1874. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *De l'équivalent mécanique de la chaleur* (1863, in-8°); *Traité de cinématique* (1864, in-8°); *Traité de la dynamique, un point matériel* (1864, in-8°); *Traité de la dynamique des systèmes matériels* (1866, in-8°, avec pl.), etc.

BÉLATÈS, Lapithe de Pella, qui tua le centaure Amycus, aux noces de Pirithoüs.

BELATHEN, nom de Baal ou Bel, chez les Chaldéens.

BÉLATUCADRUS, BÉLATURCADUS ou **BÉLERTUCADÈS**, divinité des anciens peuples de la Grande-Bretagne. Suivant les uns, c'était Apollon qui était adoré sous ce nom; suivant d'autres, c'était Mars; enfin certains auteurs assimilent cette divinité au Bélénus de la Norique.

***BELBELUTA** s. m. (bèl-bèl-ta). Nom abyssynien d'un téniafuge qui se fait avec les sommités de deux amarantacées.

***BELBEUF** (Antoine-Louis-Pierre-Joseph GODARD, marquis DE), homme politique français. — Il siégea silencieusement au Sénat, votant toutes les mesures présentées par le pouvoir, et il rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870. Il est mort en 1872. On lui doit : *Histoire des grands pêcheurs de Normandie et du grand fief de la grande paneterie* (1856, in-8°); *De la noblesse française en 1861, par un maire de village* (1861, in-8°).

BELBINA, ancienne île de la mer Egée, dans le golfe Saronique, avec une ville de même nom. Ancienne ville du Péloponèse, dans la Laconie, près de l'Eurotas.

BELBOG ou **BELOIBOG** (*dieu blanc*), divinité suprême des Sarmates, des Slaves et des Vandales. Comme l'Ormuzd des anciens Perses, il représentait le principe du bien, et il était opposé à Czernobog (*dieu noir*), principe du mal. Belbog était l'ordonnateur du monde, le distributeur de la nourriture à tous les êtres animés. On célébrait en son honneur des jeux et des festins, dans lesquels, par prudence, on invoquait également Czernobog. V. ce dernier mot, au tome V du *Grand Dictionnaire*, page 741.

BELCARO (Damiano), sculpteur génois du XVe siècle. Il a fait de la gravure plutôt que de la sculpture proprement dite, s'appliquant à rendre, sur de très-petites surfaces, des sujets très-compliqués. C'est ainsi qu'il a représenté toute la passion de Jésus sur un noyau de pêche.

BELCASTEL (Gabriel DE), homme politique français, né à Toulouse en 1820. Sa famille l'envoya faire ses études chez les jésuites de Vaugirard. Il étudia ensuite le droit à Paris, où il fut reçu licencié à vingt-cinq ans, puis il revint dans sa ville natale. En 1850, M. de Belcastel obtint aux Jeux floraux l'églantine d'or pour un discours sur le progrès et fut nommé, trois ans plus tard, membre de cette Académie. Il passa ensuite quelques années dans le midi de l'Europe et aux îles Canaries, revint à Toulouse et fut nommé, en 1865, membre de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne pour un travail sur la lol des céréales. Deux ans plus tard, il publia sur la question romaine, « envisagée du point de vue de la liberté du monde, » une brochure ultra-catholique qui passa inaperçue. Lors des élections du 8 février 1871, M. de Belcastel fut nommé député dans la Haute-Garonne, le dernier sur dix. Arrivé à Bordeaux, il alla siéger à l'extrême droite, dans le groupe des légitimistes et des cléricaux les plus ardents. Du premier coup, il attira sur lui l'attention en votant seul contre le décret de l'Assemblée qui nommait M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République, parce qu'il ne voulait pas, dit-il, mêmé pour un jour, admettre l'étiquette républicaine (17 février). Il prononça ensuite un discours contre le retour de l'Assemblée nationale à Paris, proposa de concéder en Algérie des terres aux Alsaciens-Lorrains, vota pour la paix et fit partie de la commission chargée de reviser les décrets du gouvernement de la Défense. Après l'installation de la Chambre à Versailles, M. de Belcastel prit très-souvent la parole. Il demanda que le sang français parmi les adversaires de M. Thiers en refusant de voter, le 11 mai 1871, l'ordre du jour par lequel l'Assemblée exprimait sa pleine confiance dans le politique du chef du pouvoir exécutif. Lors de la discussion de la pétition des évêques en faveur du rétablissement du pouvoir temporel (22 juillet), il protesta violemment contre le renvoi des pétitions au ministre des affaires étrangères et soutenu avec violence orage parlementaire, à la suite duquel un vote lui interdit la parole. A cette époque, il déposa une proposition d'après laquelle l'Assemblée ne devait pas se dissoudre avant d'avoir voté une forme définitive de gouvernement. Le 31 août, il vota contre la proposition Rivet, après avoir prononcé un de ces discours qui, par la tournure des idées et la forme apocalyptique, ont fait sembler M. de Belcastel à un moine du moyen âge, absolument incapable de comprendre les conditions de la vie moderne. C'est ainsi qu'on le vit déclarer avec une candeur parfaite que « constituer la France, c'est la définir, et qu'il n'y a qu'une définition : c'est la France monarchique, héréditaire, représentative et chrétienne. » La veille de la première prorogation de l'Assemblée, le 16 septembre, il éprouva le besoin, avec 45 de ses collègues de la Chambre, d'envoyer au pape une adresse dans laquelle, après avoir « protesté contre les usurpations sacrilèges de l'Italie à l'égard du saint-siège, » les 45 députés déclaraient « croire fermement au privilège d'infaillibilité du pape » et professer « une adhésion absolue à l'autorité suprême des encycliques sur les rapports essentiels de la société civile avec la société religieuse. » M. de Belcastel fit publier dans l'*Univers* cette adresse, dont tous les signataires, sauf lui et M. Combier, cachèrent soigneusement leurs noms, afin de montrer, selon son langage, « que la phalange chrétienne est l'avant-garde d'une armée et qu'il est bon, des aujourd'hui, de montrer à la foule un drapeau social au service du Christ. » Il était impossible de faire une profession de foi plus nette. Adhérent passionné du *Syllabus*, qui condamne formellement les principes de justice sur lesquels repose la société moderne, M. de Belcastel n'en prononça pas moins fréquemment le mot de liberté dans ses discours, ce qui lui répéter par quelques naïfs qu'il était un des plus grands ennemis des libertés les plus larges; mais M. de Belcastel, avec une entière franchise du reste, a reconnu que ce qu'il réclamait était la liberté des catholiques, liberté qui, comme on le sait, consiste à obéir aux ordres du Vatican et à se déclarer opprimé lorsque les lois civiles ne s'inclinent pas devant cette belle autorité. Quant à la liberté des non-catholiques, il va de soi qu'elle ne saurait exister, puisqu'elle est condamnée par le *Syllabus* et qu'elle ne saurait être que le mal. Grâce à cette théorie, aussi inique que grotesque, M. de Belcastel s'est fait une certaine réputation de libéralisme, d'autant moins méprisantes qu'il ignore absolument ce que c'est que la liberté et qu'il a voté constamment, à la Chambre, avec les partisans de la plus effrénée réaction.

Au commencement de 1872, il fit partie des 11 irréconciliables qui refusèrent de voter l'ordre du jour de confiance, lors de la discussion de l'impôt sur les matières premières, pour empêcher M. Thiers de maintenir sa démission. Dans une lettre datée du 15 février 1872, il répudia toute tentative de fusion avec les orléanistes pseudo-libéraux de la nuance Saint-Marc Girardin et déclara que « régénérer un peuple mourant de scepticisme sans proclamer avant tout le nom et les droits de Dieu, fonder la liberté sur une base autre que la Christ unique, relever le pouvoir sans diminuant le prestige du roi, tout cela constitue une entreprise vaine. » Lors de la discussion de la loi militaire, il demanda l'établissement de la substitution entre hommes de la même classe, c'est-à-dire le remplacement militaire (juin 1872); le moins suivant, il proposa d'établir un impôt sur les passeports, et, au mois de décembre, il se prononça contre les subventions théâtrales. Le 29 novembre, M. de Belcastel vota contre M. Thiers, qui ne fut renversé, aux grands applaudissements de la droite, que le 24 mai 1873. M. de Belcastel accueillit alors avec une vive joie l'avènement du gouvernement de Broglie, qui en il entrevoyait l'instrument destiné à écraser la République et ses adhérents. Le 16 mai, il vota contre la loi du 30 janvier 1876 pour le Sénat et fit une profession de foi légitimiste et cléricale qui se terminait par ces mots : « Comme j'ai respecté les lois de mon pays, je respecterai les lois constitutionnelles. Si je suis là quand viendra l'heure de la révision légale, on connaît d'avance ma pensée. » Au premier tour de scrutin, il ne fut point élu. Au troisième tour, les électeurs républicains, voulant empêcher un bonapartiste de passer, reportèrent leurs voix sur lui, et il fut nommé sénateur par 378 voix sur 674 suffrages exprimés. Au Sénat, M. de Belcastel est allé siéger à l'extrême droite, avec laquelle il a toujours voté. Il y a pris la parole pour défendre les jurys mixtes, pour interpeller le gouvernement au sujet d'un discours prononcé par un conseiller municipal dans une distribution de prix, pour s'opposer à ce qu'on fît le recensement des congrégations religieuses (26 décembre 1876), etc. On doit à M. de Belcastel : les *Iles Canaries et la vallée d'Orotava, au point de vue hygiénique et médical* (1862, in-8°); la *Citadelle de la liberté ou la Question romaine au point de vue de la liberté du monde* (1867, in-8°); *Ce que garde le Vatican* (1871, in-12), écrit qui lui a valu une lettre de félicitation de Pie IX.

***BELCHER** (sir Edouard), navigateur anglais. — Il est mort au mois de mars 1877.

BELCINAC, île de la Seine, près de Caudebeck, qui, pour avoir été submergée et avoir reparu plusieurs fois, n'est plus aujourd'hui qu'un bas-fond qui rend difficile en cet endroit la navigation du fleuve. Voici les détails donnés sur Belcinac par le journal le *Havre* :

« En 675, Condèle, après avoir fait don aux moines de Saint-Wandrille de l'île de Belcinac et de tous les monuments religieux qu'il y avait fait construire, avec l'aide d'un seigneur des environs de Caudebec, nommé Schinard, se réfugia dans cette abbaye, y revêtit l'habit de bénédictin et y acheva ses jours.

» Dans la charte par laquelle le roi Thierry approva également en 675 la cession faite au monastère de Saint-Wandrille par Condèle, le roi donne à l'île de Belcinac le nom de *Latum*. En 1724, Guillaume le Conquérant, par une charte datée du palais de Lillebonne, confirma à son tour à l'abbaye de Saint-Wandrille la possession de *Latum*. Philippe V (le Long), en 1319, et le roi Jean, alors duc de Normandie, en 1349, confirmèrent aussi à cet établissement la possession de Belcinac. Cette île existait encore en 1536; mais, depuis cette époque, les flots de la Seine, qui avaient déjà paru durant une longue suite d'années devoir l'absorber tout entière, finirent par l'engloutir peu à peu.

» Excepté une faible lisière que l'ancien canal méridional, après avoir été lui-même complétement rempli par la vase et le galet, tenait encore, il y a peu d'années, réunie à la rive gauche de la rivière (entre Vatteville et Saint-Nicolas-de-Bliquetuit), tout le terrain, église, monastère, s'était abîmé dans les gouffres béants du fleuve. En 1641, dit M. E.-L. Langlois, l'île reparut au-dessus de l'onde, mais hideuse et une comme la mort. Nous ajouterons, pour terminer, que les débris submergés de l'île de Belcinac se réunissent quelquefois vis-à-vis de Villequier et forment un banc aussi fort que dangereux. »

***BELCREDI** (Richard, comte), homme d'Etat allemand. — Nommé président du conseil des ministres le 27 juillet 1865, il dirigea les affaires pendant une des périodes les plus critiques qu'ait traversées l'Autriche. Il ne put empêcher une rupture d'éclater entre l'Autriche et la Prusse. Après le désastre de Sadowa, l'empereur François-Joseph dut adopter une politique toute nouvelle. Au mois de février 1867, M. Belcredi donna sa démission, et le comte de Beust prit la direction des affaires. Depuis lors, cet homme d'Etat est resté à l'écart du pouvoir.

***BÉLEMNITELLE** s. f. — **Encycl.** Moll. Alcide d'Orbigny, qui a créé ce genre, le différencie des bélemnites par une fente inférieure au bord antérieur du rostre et par deux impressions dorsales latérales. Il signale aussi la différence des gisements : les *bélemnitelles* observées appartiennent toutes à des formations plus récentes que celles qui sont caractérisées par la présence des bélemnites et n'apparaissent qu'avec la craie blanche, qui marque en même temps la disparition complète des bélemnites. Alcide d'Orbigny reconnaît trois espèces de ce genre : la *bélemnitelle* aiguë, la *bélemnitelle* carrée et la *bélemnitelle* de Suède. Peut-être leurs caractères distinctifs sont-ils trop secondaires pour qu'on puisse conserver ce genre et conviendrait-il de le réduire à un sous-genre des bélemnite. Les bélemnites et les *bélemnitelles* sont, du reste, des genres factices, qui disparaîtront si l'on veut à connaître d'une façon plus certaine l'organisme dont elles paraissent n'être qu'un débris. Quant à présent, la création d'une famille de céphalopodes acétobulifères qui comprendrait les animaux des bélemnites et des *bélemnitelles* et les conothouettes nous paraît prématurée.

BÉLÉPHANTÈS, devin de Chaldée, qui, suivant Diodore, avait prédit à Alexandre le Grand le sort funeste qui l'attendait s'il entrait à Babylone.

BÉLESSICHARÈS (*qui aime à lancer des flèches*), surnom d'Apollon.

***BÉLESTA**, bourg de France (Ariège), cant. et à 8 kilom. de Lavelanet, arrond. et à 35 kilom. de Foix; pop. aggl., 1,144 hab. — pop. tot., 2,534 hab. « A l'E. du bourg, écrit M. Ad. Joanne, la *forêt de Bélesta*, qu'on dit être la plus belle des Pyrénées, recouvre les pentes des montagnes et se ratuche à la plus dieux autres forêts qui se prolongent au loin dans le département de l'Aude. Cette admirable forêt, presque entièrement composée de sapins, s'étend sur une longueur de près de 15 kilom. de l'E. à l'O., et sur une largeur moyenne de 3 à 5 kilom. du S. au N. Bien qu'on puisse y faire les promenades les plus intéressantes et y visiter des sites très-pittoresques, elle est peu fréquentée par les touristes. On y trouve des cavernes profondes qui décèlent un vide immense et l'existence d'un lac souterrain; au N.-E. s'ouvre un joli vallon, connu sous le nom de *Val d'amour*. »

BELESTAT (Pierre LANGLOIS DE), médecin et antiquaire français, né à Londres vers 1540. Il fut premier médecin du duc d'Anjou, depuis Henri III, et consacra ses loisirs à l'étude des antiquités et du langage des Egyptiens. Il a consigné le résultat de ses recherches dans un ouvrage intitulé : *Discours des hiéroglyphes ægyptiens, emblèmes, devises et armoiries, ensemble l'Alphabet ægyptien pour exprimer tous les conceptions, à la façon des Ægyptiens, par figures et images des choses, au lieu de lettres* (Paris, 1583, in-4°).

BÉLESTICA, surnom de Vénus à Alexandrie, où elle avait un temple que lui avait élevé l'esclave Bélestie, maîtresse d'un roi d'Egypte.

BELEV, ville de la Russie d'Europe, à 114 kilom. S.-O. de Toula. On y fait commerce de cuirs et de suif.

***BELFORT**, ch.-l. du territoire de Belfort, ancien ch.-l. d'arrond. du Haut-Rhin, à 69 kilom. de Colmar, sur la Savoureuse; pop. aggl., 7,910 hab. — pop. tot., 8,030 hab. Belfort est situé au pied des deux hautes collines de la Miotte et de Justice. Les flancs de ces deux collines ont été taillés à vif pour l'établissement des forts qui couvrent le passage ouvert entre les Vosges et le Jura, passage désigné sous le nom de *Trouée de Belfort*.

— *Histoire*. « Belfort, dit M. Ad. Joanne, autrefois la ville la plus considérable du Sundgau, une des anciennes divisions principales de la haute Alsace, doit son origine à un château fort dont on fait remonter la construction au XIe siècle. Après avoir appartenu, ainsi que le pays environnant, à la première maison de Bourgogne, Belfort passa, par mariage, au commencement du XIVe siècle, au comte de Ferrette, dont la fille l'apporta à son tour en dot, en 1319, à l'archiduc Albert d'Autriche. Belfort resta entre les mains de la maison d'Autriche jusqu'à ce que, en 1636, le comte de La Suze en prit possession au nom du roi de France. Louis XIV, qui accorda à Mazarin, en 1659, la seigneurie de Belfort, en s'en réservant à lui-même la souveraineté, fit de cette ville une des places fortes les plus importantes du royaume.

» En 1814, Belfort, assiégé une première fois par un corps d'armée bavarois, se défendit avec succès et n'ouvrit ses portes qu'après l'abdication de Napoléon. Bloqué en 1815 par les alliés, il leur opposa la plus honorable résistance. Malgré l'infériorité de ses forces, le général Lecourbe, qui commandait la place, put se maintenir, soutenu par le courageux patriotisme des Belfortins, dans le camp retranché établi sous Belfort. » De tels antécédents obligent : aussi, dans la funeste guerre de 1870-1871, Belfort, au milieu de l'effondrement général, ne montrât pas à son pasel et soutint énergiquement et avec succès un siége mémorable. V. l'article suivant.

Belfort (SIÉGE DE), un des épisodes les plus héroïques de la guerre de 1870-1871. Tandis que le général Werder opérait dans l'Est, du côté de Dijon, la division Treskow, détachée du 14e corps d'armée allemand, recevait l'ordre de se porter sur Belfort et de l'enlever. Mais c'était plus facile à dire qu'à faire. Cette ville, qui ne compte que 8,000 habitants environ, n'en est pas moins une des plus fortes places de France, et le patriotisme de ses habitants est depuis longtemps connu. De plus, elle avait pour diriger la défense un homme dont les talents et l'énergie devaient se trouver à la hauteur des circonstances, et dont le nom restera toujours attaché au souvenir de ce siége célèbre, le colonel du génie Denfert-Rochereau. D'ailleurs, il connaissait parfaitement la place de Belfort, car c'était lui qui, alors commandant du génie, avait dirigé quelque temps auparavant la construction des forts des Perches et des Barres, qui allaient jouer un grand rôle dans la défense. Au reste, le colonel Denfert avait de glorieux exemples à suivre; en 1814, Belfort ne s'était rendu qu'après l'abdication de Napoléon, et en 1815 le général Lecourbe s'y était maintenu avec une poignée de soldats, presque sans vivres.

Outre les deux forts que nous venons de citer, la place de Belfort a sa citadelle, appelée la Roche, qui date de Vauban et qui, se présentant en saillie comme un inexpugnable château fort, constitue une redoutable fortification, en mesure de braver tous les assauts. Du haut du fort des Perches, la vue embrasse cette fameuse *trouée des Vosges* par laquelle une armée française peut toujours pénétrer en Allemagne.

A mesure qu'en divisait Treskow parut devant Belfort, la garnison de la place comprenait :

Armée permanente.

Un bataillon de gardes de ligne.
Un bataillon du 45e de ligne.
Le dépôt du 48e, d'un faible effectif.
Une demi-batterie à pied du 7e d'artillerie.
Quatre demi-batteries à pied du 13e d'artillerie.
Une demi-compagnie du 2e du génie.

Garde nationale mobile.

Une compagnie du génie, formée dans la mobile du Haut-Rhin.
Trois batteries mobiles du Haut-Rhin.
Deux batteries mobiles de la Haute-Garonne.
Trois compagnies du Haut-Rhin.
Le 57e régiment (de la Haute-Saône), trois bataillons.
Le 4e bataillon de la Haute-Saône (isolé).
Le 8e régiment (du Rhône), deux bataillons.
Cinq compagnies de Saône-et-Loire.
Deux compagnies du Haut-Rhin.

Garde nationale mobilisée, sédentaire, etc.

Trois compagnies de mobilisés du Haut-Rhin.
Environ 390 hommes de garde nationale sédentaire de Belfort.
Environ 100 douaniers.
Quelques gendarmes à cheval et cavaliers isolés, restés à Belfort.

Toutes ces troupes réunies formaient un effectif d'environ 16,200 hommes, dont la plus grande partie, comme on a pu le voir, se composait de mobiles.

Le 4 novembre 1870, les Prussiens campaient autour de Belfort, et le général de Treskow adressait une sommation au colonel Denfert, sommation conçue dans des termes d'une politesse affectée, et qui priait le « très-honorable et très-honoré commandant » de livrer Belfort, « pour éviter à la population du pays les horreurs de la guerre. » Le colonel Denfert, au courant de la phraséologie allemande, répondit :

« Belfort, le 4 novembre 1870.

» A M. le général de Treskow commandant les forces prussiennes devant Belfort.

» Général,

» J'ai lu avec toute l'attention qu'elle mérite la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant de commencer les hostilités. En pesant dans ma conscience les raisons que vous me développez, je ne puis m'empêcher de trouver que la retraite de l'armée prusienne est le seul moyen que conseillent à la fois l'honneur et l'humanité pour éviter à la population de Belfort les horreurs d'un siége.

» Nous savons tous quelle sanction vous donnez à vos menaces, et nous nous attendons, général, à toutes les violences que vous jugerez nécessaires pour arriver à votre but; mais nous connaissons aussi l'étendue de nos devoirs envers la France et envers la République, et nous sommes décidés à les remplir.

« Veuillez agréer, général, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le colonel du génie, commandant supérieur de Belfort,

» DENFERT-ROCHEREAU. »

Dès le début du siége, le colonel Denfert rompit toute espèce de communication avec l'ennemi. Il avait remarqué que plusieurs parlementaires prussiens profitaient de la protection du drapeau blanc pour inspecter les fortifications, et il déclara au général de Treskow qu'il n'en recevrait plus.

Le 10 novembre, Belfort était investi sur une étendue de 4 kilomètres autour de sa citadelle, et, le 16, les ouvrages allemands ne se trouvaient plus éloignés que de 1,300 mètres. Dans la nuit du 16 au 17, dit M. Clarette, auquel nous empruntons les éléments de cet article, 3,000 de nos soldats exécutaient une sortie au cours de laquelle ils bouleversaient tous les ouvraçes de l'ennemi; mais nous ne pûmes empêcher les Prussiens d'ouvrir deux parallèles du 18 au 30. Bientôt leurs batteries commencèrent un bombardement sans exemple dans l'histoire, mais qui, dans ses effets désastreux pour la ville, ne pulasser ses héroïques défenseurs. Le 6 décembre, l'état-major prussien envoyait ce télegramme à Berlin : « Belfort peut tenir cinq jours au plus. » Deux mois après, Belfort tenait plus que jamais. Et cependant l'ennemi bombardait avec une fureur toujours croissante et ne ménageait pas les assauts. Le 26 janvier 1871, les Prussiens essayèrent d'enlever de vive force le fort des Perches, dont la possession leur eût permis d'écraser la citadelle sous leurs obus, et pendant la nuit leurs bataillons de landwehr tentèrent un assaut. A huit reprises, ils revinrent à la charge, et huit fois ils furent repoussés. Au point du jour, décimés, écrasés, ils durent battre en retraite, abandonnant leurs blessés sur le champ de bataille, et cependant les Perches n'étaient défendues que par un seul bataillon, qui n'eut qu'une trentaine d'hommes hors de combat. Toutefois, le fort dut être abandonné, nos canons et nos travaux étant sans cesse bouleversés par l'artillerie prussienne. Mais Belfort n'en résistait pas moins, bravant les assauts et le bombardement. Les cadavres allemands s'amoncelaient autour de ses murailles. C'est par milliers que devaient se compter les victimes de telle attaque des Prussiens, et tel coin de terre, où leurs bataillons allaient s'engouffrer en pure perte, avait reçu le nom sinistre de *Trou de la mort*.

Et ce n'était pas seulement la garnison qui résistait à l'ennemi avec une indomptable énergie; la population elle-même multiplia les preuves de son patriotisme, d'autant plus qu'elle avait fui dans la victoire. Elle savait que la campagne de l'Est avait été surtout entreprise pour venir à son secours, et chacune jour elle s'attendait à entendre le retentissement du canon de Bourbaki. Le colonel Denfert dirigeait tout. Nous ne nous attacherons pas à relever ici les stupides calomnies qui se sont colportées à son égard; on a osé l'appeler un « colonel de casemates, » comme s'il n'avait pas donné assez de preuves de son dévouement. On sait de reste d'où partent ces bruits odieux, du moment qu'ils visent un homme connu pour ses opinions républicaines.

Un matin du mois de janvier, Belfort crut arrivé le moment de la délivrance et s'abandonna aux transports d'une joie bruyante. Denfert avait envoyé l'ordre suivant à toutes les batteries de la place : « Tirez à blanc jusqu'à la nuit, cinq coups par pièce. L'armée française s'avance. » En effet, on entendait là-bas, du côté d'Héricourt, le canon, les mitrailleuses, les feux des tirailleurs. Les Français! c'étaient les Français! Quelle fièvre! « Le bruit se rapproche. Les mètres ne reculent donc pas!» On comptait les heures aux battements de son cœur. Le soir, la bataille cessait pour reprendre le lendemain 16 janvier, plus furieuse. Ce jour-là, quelle émotion! on aperçoit du haut de la Miotte les batteries françaises installées au mont Vaudois. L'action se rapproche. Le bruit court que les Prussiens enclouent déjà leurs canons. Un bataillon sort aussitôt de Belfort, se porte sur Essert et décime les artilleurs allemands. Cependant le soir vient, et Belfort n'est point délivré. Le 17, après une nuit d'anxiété, le bruit semble s'éloigner. On n'entend plus le canon. Que se passe-t-il? Ce ne sont plus que des escarmouches. La pluie tombe, froide, mêlée de neige fondue.

« Quelles angoisses! Les Français seraient-ils repoussés? Ils sont repoussés, hélas! et la lugubre retraite de Bourbaki commence. » (J. Claretie).

Ce même soir, à une réunion des maires, à Paris, le général Trochu leur disait : « Je suis certain qu'à cette heure Belfort déblogué est libre. » Amère dérision! Belfort semblait, au contraire, toucher à sa perte. L'ennemi continuait à pousser activement ses travaux d'approche, et, le 5 février, il n'était plus qu'à 80 mètres de la place. Le tir formidable de ses batteries inondait Belfort d'une pluie d'obus, tandis que nous ne pouvions répondre que d'une manière peu efficace, n'ayant à notre disposition que des pièces bien inférieures en nombre et en puissance. De plus, les maladies, la variole surtout, exerçaient leurs ravages dans les rangs de la garnison. Un journal de Thann, publiant le chiffre des morts d'après les registres de l'état civil, ajoutait : « La liste en a été longue, et elle l'eût été encore plus si tous les décès arrivés dans les postes avancés et aux grand'gardes avaient été déclarés. Les épidémies, plus que le feu ennemi, ont contribué à étendre la mortalité, qui s'est accrue par la maladie connue sous le nom de pourriture d'hôpital, espèce de gangrène qui survient aux plaies des blessés. Nos ambulances perdaient 95 malades sur 100; aussi ne faut-il pas s'étonner que, sur la fin des hostilités, les planches aient manqué pour la confection des cercueils. Les rats en ont fait leur profit en dévorant les cadavres entassés avant leur inhumation et dont on rencontrait les débris sur la voie publique. »

Le 8 février, la situation n'était plus tenable aux Perches, et nos soldats durent les abandonner; bientôt, d'ailleurs, l'ordre de rendre Belfort arrivait au colonel Denfert de la part du gouvernement, et le 13 février le fort était suspendu de part et d'autre; le soir, à 8 heures 35 minutes, le dernier coup de canon était tiré par une pièce de 24, de la citadelle. L'ennemi, du moins, ne pouvait pas se vanter de pénétrer de vive force dans la place.

« Le siége de Belfort était par là terminé au bout de cent trois jours, dont soixante-treize d'un bombardement sans trêve, qui avait jeté sur la place plus de 500,000 projectiles, alors que Strasbourg, fameux par ses malheurs, n'en avait pas, sur une superficie dix fois aussi grande, reçu plus de 150,000 à 200,000, c'est-à-dire les deux cinquièmes. » (La *Défense de Belfort*, par E. Thiers et S. de La Laurencie.)

Le colonel Denfert adressait aussitôt la proclamation suivante à la population de Belfort :

« Citoyens et Soldats,

» Le gouvernement de la Défense nationale m'a donné, en vue des circonstances, l'ordre de rendre la place de Belfort. J'ai dû en conséquence traiter de cette reddition avec M. le général de Treskow, commandant en chef de l'armée assiégeante.

» Si les malheurs du pays n'ont pas permis que la résistance vigoureuse offerte par la garnison, la garde nationale et la généralité de la population reçût la récompense qu'elle méritait, nous avons pu, du moins, avoir la consolation de conserver à la France notre garnison, qui va rallier, avec armes et bagages et libre de tout engagement, le poste français le plus voisin.

» Connaissant l'esprit qui anime les habitants de la ville au milieu desquels je demeure depuis plusieurs années, je comprends mieux que personne l'amertume de la situation qui leur est faite. Cette situation est d'autant plus pénible qu'on prétend nous faire craindre qu'au mépris des principes et des idées modernes, le traité de paix que nous allons subir ne consacre une fois de plus le droit de la force et n'impose à l'Alsace tout entière la domination étrangère.

» Mais je reste convaincu que la population de Belfort conservera toujours les sentiments français et républicains qu'elle vient de manifester avec tant d'énergie. En consultant, du reste, l'histoire même du siècle présent, elle y puisera la légitime confiance que la force ne saurait prévaloir contre le droit.

» Vive la France! Vive la République!»

Le surlendemain, 15 février, l'intrépide colonel, à la tête de la dernière colonne de la garnison, quittait la ville qu'il avait si vaillamment défendue. Il avait conquis le droit de lancer un jour, en pleine Chambre des députés, cette riposte au visage du général Changarnier : « Nous nous appelons Belfort; vous vous appelez Metz. »

Mais dans quel état lamentable il laissait la ville! « Le cœur se serre, disait un témoin, à l'aspect de ces maisons sans toitures dégarnies de fenêtres, lézardées, de ces murailles écroulées. Partout, dans la ville, on ne voit que boulets, éclats d'obus et même des projectiles qui n'ont pas fait explosion. »

La vaillante petite cité devait, du moins, recevoir la récompense de son héroïsme; elle a continué à faire partie du territoire français après tous nos désastres.

Quelques jours après, le 9 mars 1871, le colonel Denfert adressait l'ordre du jour suivant aux divers corps qui avaient composé la garnison de Belfort :

« *Aux gardes nationaux mobilisés du Haut-Rhin.*

» Vous allez rentrer dans vos foyers après avoir eu l'honneur de concourir à la défense de Belfort.

» M. le ministre de la guerre me charge de vous remercier de votre belle conduite pendant le siége. Votre concours et celui de la garde nationale sédentaire ont aidé la garnison à obtenir la conservation de la place à la France. Seuls, en Alsace, vous avez le privilége de ne pas subir la domination étrangère, et vous vivrez désormais libres sous les lois de la République, alors que vos frères, après avoir subi pendant vingt ans le despotisme de l'Empire, restent condamnés à subir le joug d'un empire étranger. Que cette pensée soit toujours présente à vos esprits jusqu'au jour où vous serez appelés à revendiquer avec eux et avec toute la France l'intégrité de notre patrie.

» Vive la France! Vive la République!»

« *Aux mineurs et artilleurs de la ligne.*

» Avant de quitter la compagnie des mineurs du 2e régiment du génie et les cinq demi-batteries d'artillerie de l'armée régulière qui ont pris part à la défense de Belfort, le commandant supérieur qui a dirigé cette défense tient à leur exprimer sa reconnaissance pour la manière dont elles ont satisfait à la rude tâche qui leur était assignée. C'est surtout à la fermeté dont ont fait preuve les artilleurs sous le feu de l'ennemi, à la vigueur avec laquelle ils ont répondu à ce feu, au talent déployé par les officiers d'artillerie pour couvrir ou masquer leurs pièces, qu'a été due la lenteur des progrès des attaques ennemies.

» C'est à l'énergie des sapeurs du 2e régiment, à l'exemple qu'ils ont donné au reste de la garnison, à la vigoureuse impulsion de leurs officiers, que nous avons dû la construction relativement rapide des nombreux abris créés sur tous les points de la place, et qui, en réduisant nos pertes, ont permis, malgré la violence du bombardement, d'offrir une résistance que l'ennemi n'était pas encore en mesure de briser au moment de la reddition de la place, au bout de cent trois jours de siége.

» Malgré tous vos efforts, les malheurs de la patrie ont obligé le pays de Belfort à subir la souillure de l'étranger; mais, du moins, elle nous est conservée, et elle pourra dans l'avenir nous servir de point d'appui contre de nouvelles attaques et nous aider à préparer la revendication de l'intégrité de notre territoire.

» En attendant ce moment, que votre cri de ralliement soit : Vive la France! et Vive la République!»

En même temps, le colonel Denfert adressait au reste de la garnison un ordre du jour conçu dans le même ordre d'idées.

BELFORT (TERRITOIRE DE), division administrative de la France, dans la région orientale. Le territoire de Belfort est borné à l'E. et au N. par l'Alsace-Lorraine, à l'O. par les départements des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs; au S. par le département du Doubs et par la Suisse. Sa superficie est de 60,814 hectares; chef-lieu, Belfort. Ce territoire, outre Belfort, comprend trois cantons, dont les ch.-l. sont : Delle, Fontaine et Giromagny, auxquels on a rattaché quelques parties des anciens cantons de Massevaux et de Dannemarie restées françaises. La population, d'après le recensement de 1872, est de 56,781 hab., répartis en 106 communes.

Aux termes de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, l'arrondissement de Belfort nomme un sénateur et un député; il fait partie de la 7e région militaire, dont le quartier général est à Besançon, et il est la résidence du général commandant la 25e brigade d'infanterie; il appartient au 12e arrondissement forestier, à l'arrondissement minéralogique de Dijon; relève, pour le service des douanes, de la direction d'Épinal; ressortit à la cour d'appel de Besançon et est placé dans le ressort de l'académie de Besançon. Au point de vue religieux, il a été détaché en 1874 du diocèse de Strasbourg pour être incorporé au diocèse de Besançon. Les réformés de la confession d'Augsbourg ont à Belfort une église consistoriale.

L'arrondissement de Belfort est desservi par l'embranchement de Dijon à Belfort, qui appartient à la ligne de Lyon, et par le sous-embranchement de Montbéliard à Porentruy, qui le traverse sur une longueur de 18 kilom., de Grandvillars à Delle.

BELGES (*Belgæ*), anciens peuples de race kymrique, qui, vers l'an 600 av. J.-C., s'établirent sur la rive droite du Rhin. Plus tard, une partie de ces peuples passèrent dans la Grande-Bretagne et s'y fixèrent au sud; d'autres peuplèrent le nord-est de la Gaule, entre le Rhin et la Seine, et s'étendirent même dans le sud. Leur nom pourrait venir du mot celtique *bolg* (guerre).

Pour plus amples détails, V. BELGIQUE, au paragraphe *Histoire*, tome II du *Grand Dictionnaire*, page 493, et GAULE, tome VIII, page 1079.

* **BELGIOJOSO** (Christine-Trivulzio, princesse), femme auteur italienne. — Elle est morte à Milan le 5 juillet 1871. Outre les ouvrages d'elle que nous avons cités, nous mentionnerons : *Emina, récits turco-asiatiques* (Leipzig, 2 vol. in-16); *Asie Mineure et Syrie, souvenirs de voyage* (Paris, 1858, in-8°); *Scènes de la vie turque* (Paris, 1858, in-12); *Histoire de la maison de Savoie* (1860, in-8°); *Réflexions sur l'état actuel de l'Italie et sur son avenir* (1869, in-12), etc.

* **BELGIQUE**, royaume de l'Europe occidentale. En 1874, la population était de 5,336,634 hab.

— *Histoire.* La Belgique souffrait impatiemment depuis 1815 le joug de la Hollande, à laquelle elle avait été réunie par décision du congrès de Vienne, lorsque la révolution qui éclatait à Paris en 1830 vint, en permettant d'espérer un concours de ce côté et en surexcitant l'amour des Belges pour leur indépendance, précipiter le mouvement qui devait aboutir à une rupture complète entre les Flamands et la famille de Nassau. Les nombreuses mesures vexatoires prises par Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau contre le peuple annexé en 1815 à ses États de Hollande avaient, d'ailleurs, profondément indisposé la population belge et flamande. La partialité évidente du pouvoir pour tout ce qui était hollandais de naissance; le soin avec lequel les administrateurs placés en ce pays, pour ainsi dire conquis, étaient choisis parmi les Hollandais; la part faite à la Belgique dans la dette hollandaise; les vices d'une constitution despotique qui pesait plus lourdement encore sur les annexés; l'incompatibilité absolue des deux peuples, dont l'un tendait à sacrifier à la prospérité de sa flotte marchande et de son commerce l'agriculture, qui était la principale, presque la seule richesse du second; enfin, et par-dessus tout, la question religieuse, qui ne pouvait manquer de diviser deux peuples dont l'un était protestant, tandis que l'autre était catholique ultramontain, tout cela constituait un obstacle invincible à une fusion qu'avaient rêvée les diplomates du congrès de Vienne, mais que le nouveau roi de Hollande attendait de la force plus que du temps et d'une bonne administration.

A ces raisons de premier ordre on pourrait en joindre d'autres, qui ne furent point sans influence sur la rupture qui éclata en 1830. On pourrait, en effet, mentionner la sévérité du pouvoir pour la presse belge, l'inégale représentation des deux pays aux Chambres, les provinces hollandaises, bien que moins peuplées, étant en proportion beaucoup numérique égale à celle des provinces du Sud; l'administration tracassière et injuste des Auverneurs nommés par le pouvoir central; enfin une série d'impôts vexatoires et, surtout, comment, frappaient les provinces belges et épargnaient en partie les provinces hollandaises.

Tous les griefs que nous venons d'énumérer soulevaient contre le roi de Hollande la haine des libéraux belges. Toutefois, le mouvement eût peut-être tardé longtemps encore à se produire si Guillaume-Frédéric n'eût tenté de toucher aux prérogatives du clergé catholique; cette tentative était exceptionnellement dangereuse dans un pays où la population rurale, aujourd'hui encore absorbant fanatique, était alors appuyée dans son dévouement au part prêtre par une très-forte minorité dans les villes. Nous savons par expérience que le parti clérical s'accommode de tous les gouvernements, à la seule condition de conserver les privilèges dont il jouit. Le clergé belge, fidèle à la politique d'un parti que nous retrouvons le même sur tous les points de l'Europe, eût donc subi le despotisme de roi de Hollande et contribué même à le faire accepter aux provinces rurales, si ce despotisme n'eût poussé l'audace jusqu'à tenter d'amoindrir l'influence du parti prêtre.

Guillaume-Frédéric, protestant rigide, ne pouvait supporter que le clergé catholique conservât en Belgique l'influence qu'il avait dans les écoles. Il fit fermer les petits séminaires, qui relevaient exclusivement des évêques. Certains ecclésiastiques ayant refusé de prêter serment à la constitution, on, pour être plus exact, à un projet de protestant, furent frappés de mesures de rigueur. Enfin, les écrits publiés par des ecclésiastiques contre le gouvernement du roi furent poursuivis avec la dernière sévérité, ce qui exaspéra d'autant plus le parti clérical que des longtemps il était habitué à tout dire sans courir le moindre risque. La prononciation de l'armée du prince Frédéric, dont le quartier général était à Anvers. Ces engagements insignifiants furent bientôt suivis d'une lutte meurtrière. Voici dans quelles circonstances. Le roi, voyant que le mouvement insurrectionnel se propageait, donna l'ordre d'agir. Le prince d'Orange, sollicité d'ailleurs par quelques conservateurs qui tremblaient pour leurs propriétés et leurs personnes, que nul ne menaçait, se persuada qu'il opérerait dans Bruxelles sans coup férir. Après avoir lancé une proclamation dans laquelle il menaçait des châtiments les plus sévères ceux qu'il qualifiait de perturbateurs, il commença l'attaque le 23 septembre au matin, à la tête d'une douzaine de mille hommes environ. Il s'empara facilement de la ville haute et pénétra dans la ville basse, quartier populaire; mais il en fut chassé, grâce au courage de la milice improvisée et à l'habile direction qu'elle reçut de ses chefs, le général français Mellinet et Juan van Halen, réfugié espagnol qui jouissait sur le peuple d'une grande influence. La bataille dura quatre jours, pendant lesquels les Bruxellois reçurent constamment de nouveaux renforts, venus des villes voisines. Liége avait, à elle seule, fourni un contingent important, que commandait M. Rogier, avocat, plus tard ministre.

Le prince Frédéric, épuisé par une lutte qui à chaque heure devenait plus inégale, finit par abandonner la place et se retira sur Anvers, après avoir perdu près d'un tiers de son armée. Cette victoire eut en Belgique un immense retentissement et entraîna les villes et les bourgs qui jusque-là s'étaient tenus sur la réserve. Le 24 septembre, il se constitua un gouvernement provisoire, tout d'abord composé de MM. Rogier, d'Hooghvorst, commandant de la garde civique, Joly, officier, Vanderlynden et de Coppin, secrétaires de ville. Ce gouvernement s'installa à l'hôtel de ville et, deux jours plus tard, s'adjoignit plusieurs membres, MM. de Mérode, Gendebien, Van de Weyer et Nicolaï, ce dernier faisant fonction de secrétaire. Le 27, M. de Potter revenu de l'exil, prenait également place parmi les membres du gouvernement improvisé.

Le nouveau pouvoir était composé d'éléments assez disparates; toutefois, il était en majorité libéral, et, l'enthousiasme aidant, il finit par proclamer, le 4 octobre, l'indépendance de la Belgique et fit connaître son intention de préparer une constitution qui serait soumise à l'acceptation d'un congrès national composé de 200 députés. L'élection de ce congrès devait avoir lieu prochainement, et le pouvoir promettait de mettre tout en œuvre pour que cette convocation fût rapide. Le gouvernement ne restait point inactif, d'ailleurs; il prenait les mesures d'ordre administratif nécessaires pour ramener le calme dans les rues et organiser puissamment la défense, au cas d'un retour des troupes hollandaises. Entre temps, il proclamait, comme principes fondamentaux de la constitution, la liberté de la presse, l'association et de réunion, la liberté des cultes, de l'enseignement, etc.

Tandis que le pouvoir nouveau mettait tout en œuvre pour assurer à la Belgique les bienfaits d'une constitution libérale, le prince d'Orange intriguait pour tâcher de prendre la tête du mouvement. Il se déclarait prêt à gouverner la Belgique comme État indépendant et faisait les plus brillantes promesses. Ces menées furent déjouées par la fermeté du gouvernement provisoire et aussi par le roi de Hollande qui, dans une proclamation datée du 24 octobre, désavoua complétement son fils et déclara qu'il abandonnait la Belgique à elle-même jusqu'au moment où le congrès des puissances européennes réuni à Londres aurait statué. Il ajoutait dans la même proclamation qu'il continuerait à faire occuper par ses troupes les citadelles d'Anvers, de Maëstricht et de Venloo. Trois jours après cette proclamation, la ville d'Anvers était occupée par les Belges, en violation d'une capitulation signée par le commandant de la citadelle, le général Chassé. Par représailles, celui-ci bombarda la ville et obtint pour tout résultat de soulever contre lui et le gouvernement qu'il servait toute la diplomatie, qui fut accablée des réclamations qu'amena de la part des négociants étrangers une mesure qui les ruinait par l'incendie de leurs magasins. La population anversoise, qui n'était en aucune façon responsable de l'entrée des troupes belges, prit parti pour ces dernières, à la suite de cet acte de brutalité. Les troupes du gouvernement provisoire occupèrent sans coup férir les autres provinces, le roi ne voulait rien céder, et on apprenait à Bruxelles, par le baron de Stassart, qui revenait de La Haye, non-seulement que les députés n'avaient rien pu obtenir, mais encore que la teneur des promesses faites par le prince royal avait été formellement désapprouvée par le roi.

L'irritation fut à son comble, et le bruit s'était répandu dans la ville que le prince royal allait entrer de vive force à Bruxelles, une insurrection éclatait, et l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Le clergé, les grands industriels et les propriétaires fonciers, qui tremblaient plus ou moins au seul mot de république, se coalisèrent contre le mouvement qui ne comptait guère, d'ailleurs, d'appui sérieux qu'à Bruxelles et à Liége. Ils amenèrent rapidement la population rurale à leur manière de voir, et lorsque, le 10 novembre 1830, eut lieu, sous la présidence de M. de Potter, l'ouverture du congrès, il était facile de constater que le parti républicain avait été presque partout battu par ses adversaires. Dès la première séance, et à une grande majorité, le congrès proclama l'indépendance de la Belgique et la déchéance de la maison d'Orange-Nassau; la question de l'annexion du duché de Luxembourg à la Belgique, sauf entente ultérieure avec la Confédération germanique, fut également résolue dans un sens affirmatif. Quand on vint à discuter la forme de nouveau pouvoir, 13 voix seulement sur 187 votants se prononcèrent pour la république, en dépit des efforts faits par une minorité intelligente et active. Le clergé, tout-puissant en Belgique en 1830, comme aujourd'hui encore, était la cause principale de cet échec.

La conférence tenue à Londres par les plénipotentiaires des grandes puissances sobit, dans une mesure appréciable, le contre-coup des événements qui se déroulaient en Belgique. Le 4 novembre, dans un premier protocole, elle déclara que les belligérants, qui depuis la fin d'octobre avaient, de fait, suspendu les hostilités, devaient cesser toute lutte; quelque temps après (20 décembre), elle prononçait la dissolution de l'ancien royaume des Pays-Bas, ce qui équivalait à reconnaître l'indépendance de la Belgique, prononcée dix jours auparavant par le congrès belge. Mais elle accompagnait cette déclaration de conditions inacceptables; elle fixait, notamment, comme limite entre les deux États la ligne de frontière de 1790, ce qui remettait aux mains du roi de Hollande Anvers et une partie des provinces du Nord, et décidait que le Luxembourg ferait retour à la famille de Nassau. Le congrès national repoussa ces conditions, qui furent modifiées dans un sens très-favorable à la Belgique. Le traité qui consacrait l'indépendance du nouvel État reçut le nom de traité des Dix-Huit articles et fut officiellement accepté par le congrès qui, dès lors, put s'occuper de chercher un roi. Le baron Surlet de Chokier, nommé régent provisoire du royaume le 23 février 1831, fut chargé d'offrir la couronne d'abord au duc de Leuchtenberg, puis au duc de Nemours; mais la conférence de Londres se déclara contre ces deux princes. C'est alors que l'Angleterre conseilla de choisir le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Cette proposition fut acceptée par le congrès à la majorité de 152 voix sur 196 votants. Léopold accepta la couronne, mais à la condition que le congrès reconnaîtrait formellement le traité des Dix-Huit articles, ce qui fut fait le 9 juillet 1831. Rien ne s'opposait plus à ce que l'élu prît possession du trône; il fit donc son entrée solennelle à Bruxelles le 21 juillet et prêta serment à la constitution. Le roi de Hollande, qui jusqu'au dernier moment avait pu croire que la conférence de Londres ne l'abandonnerait pas, voyant que sa maison était sacrifiée, prit le parti de recourir à la force. Il déclara qu'il n'acceptait point le traité des Dix-Huit articles, et la Belgique fut envahie par une armée hollandaise, conduite par le prince d'Orange. L'armée belge, mal organisée pour tenir la campagne, fut battue à Hasselt et à Louvain, et sans l'intervention d'une armée française, commandée par le maréchal Gérard, la ville de Bruxelles fût sans doute tombée aux mains du prince d'Orange. L'arrivée des troupes françaises fit reculer le fils du roi de Hollande, et bientôt, sur les instances des ambassadeurs d'Angleterre et de France, une trêve fut conclue. On négocia de nouveau, et un traité en vingt-quatre articles, traité moins dur pour la Hollande que le premier, fut proposé à l'acceptation des belligérants. Aux termes de cette convention nouvelle, la Belgique prenait à sa charge la payment annuel d'une somme de 8,000,000 florins, comme part de la dette hollandaise; de plus, le Luxembourg et le Limbourg étaient partagés entre les deux puissances. La Belgique accepta ce traité, que repoussa la Hollande. Les hostilités recommencèrent; mais l'intervention des flottes anglaise et française, qui barrèrent les bouches de l'Escaut et manœuvrèrent sur les côtes de Hollande, tandis qu'une seconde armée française, entrée en Belgique le 15 novembre 1832, s'emparait d'Anvers, obligea la Hollande à accepter un nouvel armistice. Des négociations s'ouvrirent encore une fois à Londres (1833 et 1833), et il fut convenu qu'en attendant la signature du traité définitif, les Belges conserveraient les duchés de Luxembourg tandis que le Limbourg, tandis que la Hollande resterait maîtresse des forts de Lisle et de Lieflenshœck, qui commandent l'entrée de l'Escaut. Ce provisoire dura onze ans. Nous dirons plus loin ce qui advint lorsque les négociations, longtemps suspendues, furent reprises. Nous allons tout d'abord donner un aperçu de la constitution belge.

Cette constitution, aujourd'hui encore en vigueur, au moins dans son ensemble, proclame l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la suppression des privilèges attachés à la noblesse, la liberté de la presse, celle de l'enseignement, le libre exercice de tous les cultes et leur séparation de l'État, et une ingérence de l'État dans les affaires du culte et, par une contradiction singulière, l'obligation pour lui de les solder tous. Cette clause a créé de grands embarras au gouvernement belge, qui, n'ayant point le droit de censure contre les mandements de son haut clergé, s'est vu souvent à la veille de complications diplomatiques très-graves par le fait de prélats chez lesquels le patriotisme parlait moins haut que le fanatisme religieux. L'article dont nous parlions tout à l'heure a soulevé de vives discussions dans le sein du congrès national; mais le parti clérical, tout-puissant chez nos voisins, avait bientôt réduit au silence les rares opposants.

Le pouvoir exécutif appartient au roi, qui l'exerce par ses ministres responsables devant les deux Chambres. La royauté est héréditaire par ordre de primogéniture, mais à l'exclusion des femmes et de leur descendance. Le roi a le droit de dissoudre les Chambres; il partage avec elles l'initiative des lois. La Chambre des représentants se compose de 108 députés élus pour quatre ans par les citoyens âgés de vingt-cinq ans et payant au moins 40 francs d'impôts directs. Cette clause ne fut point appliquée immédiatement, et, pendant près de dix-sept ans, les conditions de capacité électorale furent plus sévères dans les villes que dans les campagnes, ce qui donna longtemps une importance exagérée à l'élément rural, qui, en Belgique comme ailleurs, est clérical et réactionnaire. Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans est éligible sans condition de cens. Le Sénat est élu pour huit ans par les mêmes électeurs, mais ceux-là seuls sont éligibles qui payent 2,000 francs d'impôts directs; de plus, ils doivent être âgés de quarante ans. Le nombre des sénateurs est de 54 seulement. Ils se renouvellent par quart tous les deux ans.

Les Chambres votent le budget tous les ans, ainsi que le chiffre des forces militaires.

Toute révision de la constitution doit être demandée par les deux Chambres statuant isolément. La discussion sur le point à modifier ne peut s'ouvrir qu'après réélection des deux Chambres. Tous les procès politiques, de presse ou autres sont soumis au jury. Les ministres ne peuvent être jugés que par la cour de cassation, soit que des poursuites leur soient intentées par des particuliers, à raison de faits étrangers à la politique, soit qu'une des deux Chambres ait voté leur mise en accusation. Les membres de la cour de cassation sont nommés par le roi, sur une liste présentée par la cour elle-même et par le Sénat. Les conseillers des cours d'appel sont également choisis par le roi, sur une double liste présentée par ces cours et par les conseils provinciaux.

Telle est, dans son ensemble, la constitution belge, qui n'a point, excepté en 1848, subi de modifications importantes jusqu'à nos jours.

A côté des lois fondamentales dont le libéralisme eut une influence considérable sur le développement de la prospérité en Belgique, il convient de citer certaines lois, notamment celles qui organisèrent les communes et les provinces. Ces lois, souvent remaniées, contribuèrent également et dans une large mesure au bien-être du nouvel État. Depuis 1843, elles laissent aux conseils communaux et provinciaux élus une autorité considérable et leur remettent la solution d'une foule de questions importantes, qu'ils sont plus aptes à trancher que le pouvoir central.

Nous avons dit plus haut que l'enseignement fut déclaré libre à tous ses degrés par le congrès; le pouvoir législatif, par des lois ultérieures, fit de son mieux pour propager l'instruction. Il eut à lutter contre les clérs, aux, qui, la plupart ailleurs, prétendant être les seuls dispensateurs de l'instruction. Ce ne fut qu'en 1842 que put être votée la loi qui obligeait les communes à fonder des écoles là où les institutions libres étaient insuffisantes. Le clergé, dont la loi en question restreignait les pouvoirs, s'efforça d'en empêcher l'application et fonda le plus possible d'écoles libres, afin de rendre plus difficile la fondation d'écoles communales, dont l'enseignement devait échapper à son influence déplorable. Nous reviendrons, d'ailleurs, sur cette question, qui est, aujourd'hui encore, la plus importante qui puisse être soulevée chez nos voisins, et nous aurons l'occasion de constater la néfaste influence exercée sur la marche générale des affaires par l'élément ultramontain, dont la toute-puissance a plus d'une fois compromis l'indépendance de la Belgique. Nous aurons, au cours de cet article, à constater la résistance opiniâtre que rencontrèrent les ultramontains dans les conseils du pouvoir à faire, ces dernières années, amener de graves complications avec la Prusse, qui, devenue toute-puissante à la suite de la guerre de 1830-1871 avec la France, a songé et songe peut-être encore à supprimer la Belgique.

Mais faisons un retour en arrière et suivons pas à pas les événements qui se déroulèrent en Belgique à dater de l'élévation au trône de Léopold de Saxe-Cobourg.

En 1832, Léopold épousa la fille aînée du roi de France, Louis-Philippe. Cette union, en assurant au nouveau roi l'appui de la France, lui permettait et de prendre une place relativement bonne dans le concert européen et d'assurer du même coup l'indépendance de son royaume. De ce mariage Léopold eut trois fils, dont un mourut en bas âge. Cependant, la situation de la Belgique n'était pas exempte de périls. Le parti qui voulait à tout prix la guerre avec la Hollande dominait dans la Chambre des députés; Léopold, au contraire, ne demandait que la paix et voulait à tout prix éviter une nouvelle cause de conflit. Il prononça donc en 1833 la dissolution de la Chambre des représentants et eut cette bonne fortune de voir revenir une Assemblée plus disposée à entrer dans la voie pacifique qu'il voulait suivre. A cette date, comme nous l'avons dit plus haut, la conférence de Londres, qui devait rédiger le traité définitif d'après lequel serait fixées les limites des royaumes de Belgique et de Hollande, avait suspendu ses séances et ne semblait pas pressée d'en finir. Le *statu quo* établi donnait à chaque instant lieu à de nouveaux conflits. Tantôt c'était le commandant hollandais de la forteresse de Luxembourg qui empêchait les officiers belges de procéder au recrutement de l'armée sur les territoires voisins de la forteresse et arrêtait même un officier belge chargé de ce service; tantôt c'était le parti orangiste belge qui, soulevé par des émissaires hollandais, créait des embarras au gouvernement et provoquait des soulèvements jusque dans la capitale du nouvel État. Ces conflits donnaient lieu à d'interminables négociations dont le dénoûment pouvait être la reprise des hostilités entre les deux puissances. Dans ces circonstances difficiles, et pour amener la fin de ces négociations, Léopold crut devoir remplacer son cabinet modérément libéral par un ministère de conciliation pris parmi les libéraux et les catholiques. Ce cabinet, où l'élément clérical domina bientôt, crut devoir pousser à l'armement de la Belgique, et, dans la crainte de voir le pays abandonné par l'Angleterre, où les torcs venaient de reparaître au pouvoir, il engagea les finances du pays, afin de mettre la nation sur le pied de guerre. La lutte n'éclata pas, fort heureusement pour la Belgique, qui put, durant trois